



Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Onzième session, Genève (Suisse), 17-22 novembre 2025

JOURNAL

N° 6 – Samedi 22 novembre 2025

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties.

Heure	Réunion	Salle
10 h 00	Commission A – Onzième séance	Plénière D
15 minutes après la clôture des travaux de la Commission A ou au plus tard à 12 heures	Commission B – Huitième séance	Plénière A
Immédiatement après la clôture des travaux de la Commission B	Plénière – Cinquième séance	Plénière D

Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne

8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique	Plénière C
8 h 30-9 h 30	Groupe régional des Amériques	Plénière B
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est	Salle 3
8 h 45-9 h 45	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A

Autres réunions¹

7 h 30-8 h 30	Point quotidien de la Global Alliance for Tobacco Control	Plénière E–F
14 h 30-15 h 30	Conférence de presse	Plénière B

Réunion du Bureau

9 h 00-9 h 30	Réunion du Bureau de la Conférence des Parties (à huis clos)	Salle 11–12
---------------	---	-------------

¹ Ces réunions ne figurent pas dans les actes officiels de la onzième session de la Conférence des Parties.

Programme de travail

Onzième séance de la Commission A 10 h 00 – Plénière D

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.4 (suite) Réglementation de la composition des produits du tabac et réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer (articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS) : rapports du Bureau et de l'OMS

Documents FCTC/COP/11/8 et FCTC/COP/11/9

Point 4.5 (suite) Mise en œuvre de mesures visant à prévenir et à réduire la consommation de tabac, l'addiction nicotinique et l'exposition à la fumée du tabac, et protection de ces mesures contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, compte tenu des arguments avancés par l'industrie du tabac sur la « réduction des effets nocifs » (articles 5.2.b) et 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS) – point proposé par des Parties

Documents FCTC/COP/11/10, FCTC/COP11/P/CONF./5(a) et FCTC/COP11/P/CONF./5(b)

Huitième séance de la Commission B 15 minutes après la clôture des travaux de la Commission A ou au plus tard à 12 heures – Plénière A

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.2 (suite) Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027

Documents FCTC/COP/11/13 et FCTC/COP/11/INF.DOC./2

Cinquième séance plénière Immédiatement après la clôture des travaux de la Commission B – Plénière D

Rapports des commissions principales

– Premier rapport de la Commission A (Projet)

Document FCTC/COP/11/A/R/1, contenant une décision intitulée :

- Activités prospectives de lutte antitabac (en relation avec l'article 2.1 de la Convention-cadre de l'OMS)

– Deuxième rapport de la Commission A (Projet)

Document FCTC/COP/11/A/R/2, contenant une décision intitulée :

- Application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS sur la responsabilité

– Troisième rapport de la Commission A (Projet)

Document FCTC/COP/11/A/R/3 (en attente d'examen par la Commission)

– Premier rapport de la Commission B (Projet)

Document FCTC/COP/11/B/R/1 contenant deux décisions intitulées :

- Contributions évaluées
- Examen de l'accréditation des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de la Conférence des Parties

- **Deuxième rapport de la Commission B (Projet)**
Document FCTC/COP/11/B/R/2, contenant une décision intitulée :
 - Fumée et aérosols interdits dans les locaux des Nations Unies
- **Troisième rapport de la Commission B (Projet)**
Document FCTC/COP/11/B/R/3, contenant une décision intitulée :
 - Application de l'article 18 de la Convention-cadre de l'OMS
- **Quatrième rapport de la Commission B (Projet)**
Document FCTC/COP/11/B/R/4 (en attente d'examen par la Commission)
- Point 3** **Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général**
Document FCTC/COP11/P/CONF./7 Rev.1
- Point 7** **Date et lieu de la douzième session de la Conférence des Parties**
Document FCTC/COP/11/17
- Point 8** **Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Conférence des Parties**
Document FCTC/COP/11/18
- Point 9** **Clôture de la session**

Compte rendu des séances du vendredi 21 novembre 2025

Huitième, neuvième et dixième séances de la Commission A

Présidence : Damini Mohur (Maurice)

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.4 (suite) Réglementation de la composition des produits du tabac et réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer (articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS) : rapports du Bureau et de l'OMS.

La Présidente a ouvert la séance en donnant la parole à quatre Parties pour qu'elles prononcent leurs déclarations sur le point 4.4 de l'ordre du jour, qu'elles n'avaient pas pu présenter la veille avant la suspension de ce point.

Un groupe de rédaction a alors été créé. La Présidente a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 4.5 Mise en œuvre de mesures visant à prévenir et à réduire la consommation de tabac, l'addiction nicotinique et l'exposition à la fumée du tabac, et protection de ces mesures contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, compte tenu des arguments avancés par l'industrie du tabac sur la « réduction des effets nocifs » (articles 5.2.b) et 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS) – point proposé par des Parties.

La Présidente a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité le Secrétariat de la Convention à présenter le rapport figurant dans le document FCTC/COP/11/10 ; elle a en outre informé la Commission de deux projets de décisions proposés par les Parties, figurant dans les documents FCTC/COP11/P/CONF./5(a) et FCTC/COP11/P/CONF./5(b). La Présidente a invité les participants et participantes à faire part de leurs observations sur les deux projets de décision. Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été suspendu puis la séance a été levée.

Sixième et septième séances de la Commission B

Présidence : Marcos Dotta (Uruguay)

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

[Point renvoyé de la Commission A]

Point 4.3 (suite) Protection de l'environnement et de la santé des personnes (article 18 de la Convention-cadre de l'OMS)

Le Président a rouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité les participants et participantes à faire part de leurs observations sur le texte de la présidence mis au point lors de la cinquième séance, à la suite de l'examen du projet de décision proposé par une Partie et figurant dans le document FCTC/COP11/P/CONF./4.

Les Parties ont poursuivi les travaux sur le texte de la présidence. Un projet de décision modifié incluant de nouveaux amendements proposés a été mis au point et présenté à la Commission.

Lors de la séance suivante, le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 3 (suite) Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général

[Point renvoyé de la Plénière – Discussion sur un projet de décision intitulé « Mobilisation par les Parties de ressources durables pour la lutte antitabac » proposé par une Partie]

Le Président a rouvert le point de l'ordre du jour et a invité les participants et participantes à faire des observations. Les Parties ont proposé des amendements émanant des participantes et participants, qui ont servi de base à un texte de la présidence diffusé pour examen par les Parties.

Lors de la séance suivante, l'examen du projet de décision s'est poursuivi et il a été approuvé tel qu'amendé, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour. La séance a été suspendue.

Application mobile de la onzième session de la Conférence des Parties

[L'application WHO Events pour smartphone et pour ordinateur](#) est maintenant disponible pour la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants et participantes ont besoin pour prendre part à la onzième session de la Conférence des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide de l'application](#), envoyez un courriel à l'adresse fctcappsupport@who.int ou rendez-vous au stand de l'application sur place si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les déléguées et délégués sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la onzième session de la Conférence des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser les hashtags #COP11FCTC et #FCTCSauvedesVies sur X, sur Facebook, sur Instagram, sur LinkedIn ou sur d'autres réseaux sociaux.

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure en application du Règlement intérieur de la Conférence des Parties, un membre de délégation doit envoyer un message au +41 79 603 77 84 par SMS ou sur WhatsApp. Ce numéro est opérationnel pendant les séances et doit être utilisé exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président ou à la Présidente.

Médias

Une conférence de presse d'ouverture de la onzième session de la Conférence des Parties s'est tenue en ligne le jeudi 13 novembre 2025 à 15 heures.

Une conférence de presse se tiendra le samedi 22 novembre 2025 après la clôture de la onzième session de la Conférence des Parties.

Les journalistes sont invités à s'inscrire [ici](#) pour recevoir les notifications relatives à la Convention-cadre de l'OMS, afin de savoir quand ont lieu les conférences de presse et de bénéficier d'autres informations.

Les journalistes inscrits sont invités à utiliser la salle 4 du CICG pendant la onzième session de la Conférence des Parties. Les demandes des journalistes destinées au Secrétariat peuvent être envoyées à l'adresse mediafctc@who.int.

Courriels utiles

Séances plénières : fctcgovernance@who.int

Commission A : fctcComA@who.int

Commission B : fctcComB@who.int

Annonces

Dispositions concernant la conduite des discussions en séance plénière et pendant les séances des Commissions A et B

Les délégations souhaitant prendre la parole lors du débat général sont invitées à en informer le Secrétariat de la Convention dès que possible par courriel à l'adresse fctcgovernance@who.int, en indiquant comme objet « Demande de déclaration au débat général ».

Les délégations sont encouragées à intervenir par Région ou par groupe plutôt qu'individuellement.

Services disponibles au CICG

Pour toute autre information relative au lieu où se déroule la Conférence des Parties, les déléguées et les délégués sont invités à consulter le [Guide pratique à l'usage des participants](#) (FCTC/COP/11/DIV/2).

Sièges lors des séances plénières

En raison du manque de place dans la salle des plénières principale, un nombre limité de sièges sera alloué à chaque Partie pendant les séances plénières en fonction de la taille de la délégation. Les déléguées et délégués qui ne pourront pas s'asseoir dans la salle des plénières principale auront accès à des salles annexes.

Diffusion en streaming

Il sera possible de suivre les séances diffusées sur le Web sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Veuillez consulter le [site Web de la Convention-cadre de l'OMS](#).

Distribution des documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés [ici](#).

Un portail de documentation en ligne sécurisé et restreint est disponible sur la page Web consacrée à la onzième session de la Conférence des Parties pour permettre aux délégués et déléguées d'accéder aux documents de la session à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui seront communiqués par le Secrétariat de la Convention aux Parties et aux observateurs à la Conférence des Parties.

Réservations de salles

Les locaux pouvant accueillir les réunions bilatérales ou privées sont en nombre limité. Sur demande, des salles peuvent néanmoins être affectées par le Secrétariat de la Convention pour certaines réunions. Malheureusement, l'interprétation ne pourra pas être assurée pour ces réunions. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les demandes de salle de réunion doivent être envoyées au Secrétariat de la Convention dès que possible – au plus tard 24 heures avant la réunion – à l'adresse cmpmail@who.int, en indiquant la date et l'heure de la réunion, la durée de la réunion, le nombre de participantes et participants et le nom de l'organisateur (Partie ou observateur).

Liste des participants et participantes

La liste provisoire des participants et participantes sera disponible sur le [site Web de la Convention-cadre de l'OMS](#) à l'ouverture de la session. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 16 novembre à midi. Une liste révisée sera postée plus tard sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS. En cas de changement officiel des coordonnées et de la composition d'une délégation, les délégations sont priées d'apporter les modifications nécessaires directement dans le système d'inscription.
